

Département de Saône et Loire – Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune 71520 SAINT PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020

Régulièrement convoqué le 25 novembre 2020, le conseil municipal s'est réuni le 30 novembre 2020 à 20 heures sous la présidence du maire, Monsieur Cédric GRANDPERRET.

Compte tenu de la crise sanitaire et afin de respecter les consignes de distanciation physique, cette séance s'est déroulée dans la salle des fêtes Lucien Desrayaud de la Commune.

Présents : DORIN Michèle, SANVERT Jean-François, JUGNET Julie, BAMET Alain, BELICARD Antoine, CLAUDEL Jean-Charles, DAILLY Joëlle, JACQUET Vincent, PRADES Sébastien.

Absents et excusés : Lydie RONDY

Madame Julie JUGNET et Monsieur Jean-François SANVERT sont nommés secrétaires de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion a été approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

Vente de bois de la Scierie Garmier

Un marché de bois a été établi entre la commune de Saint-Pierre-Le-Vieux et la Scierie Garmier de La Chapelle Sous Dun (71800) pour la coupe rase de douglas sur la parcelle cadastrée C388 lieu-dit « Les Combes des Roches » appartenant à la commune. Cette vente est consentie et acceptée pour un prix en bloc et sur pied de 10 000 €. Règlement payé en deux mensualités de 5 000 €. Les branchages seront laissés sur place et repris par la scierie en début d'année lors de la coupe d'une parcelle adjacente. Le conseil municipal a approuvé cette vente à l'unanimité. Une délibération va être établie.

En complément, nous abordons un mail envoyé par le technicien forestier de Mazille, Monsieur Joffrey EGGENSPIELER, concernant la mise au sol d'une partie des deux parcelles (1 et 2) de la forêt communale, à la suite de la tempête Elsa. Les bois ont été exploités et vidangés. Certains bois qui se retrouvent déstabilisés, isolés et difficilement exploitables lorsque les travaux de plantation auront été effectués, ont été marqués pour être abattus. Ils engendreront une rentrée d'argent qui permettra de financer la replantation. Il nous faut maintenant étudier le contrat de plantation et d'entretien. Le maire, Cédric GRANDPERRET,

se charge de prendre rendez-vous avec le technicien forestier pour pouvoir clarifier la situation.

DM sur budget primitif sur les amortissements

Le trésor public nous a demandé de prendre une DM (décision modificative) sur le budget primitif pour régulariser le compte 28041512.

Il faut régulariser :

- sur les dépenses de fonctionnement : le compte 6811 de + 45.43 € et le compte 6748 de - 45.43 €
- sur les recettes d'investissement : le compte 28041512 de + 45.43 € et le compte 10222 de - 45.43 €

Contrat de la secrétaire de mairie

Le maire, Cédric GRANDPERRET, indique au conseil qu'un réajustement de contrat serait bénéfique pour la secrétaire de mairie, Anne-Marie LACOURTABLAISE. A cet effet, il faudrait faire une création de poste en tant que «Rédacteur Principal 1^{ère} classe». Sa rémunération sera calculée sur la base du 8^{ème} échelon, échelle B 2, à raison de 20 heures hebdomadaires.

Après discussion, la modification de contrat est acceptée à l'unanimité. Une délibération sera établie pour la création de poste «Rédacteur Principal 1^{ère} classe » au 01/01/2021, dénonçant le poste actuel.

Devis maison Safras et Teillère

- Maison Teillère : nous avons reçu un devis de la société NJ TECH pour la réparation de la pompe à chaleur, qui se met actuellement en sécurité. Le conseil valide le devis.

Nous envisageons de revoir le contrat de maintenance de la société NJ TECH.

- Maison Safras : des devis ont été demandés pour la réhabilitation du logement.
 - ➔ Vincent Breton, plâtrier-peintre : devis total de 3 515€, pour la remise en état des plafonds, des murs, dans la salle principale, les toilettes et la salle de bain.
 - ➔ Pierre-Yves Thevenet, électricien : devis total de 1 208.38€ pour l'installation de lumière et d'une hotte dans la partie cuisine, et pour la remise en état de la ventilation dans la salle de bain.

De plus, il reste à prévoir le nettoyage du logement par l'entreprise Gelin et faire le point avec la menuiserie Laffay, pour la vérification des volets.

L'ensemble des devis sont validés par le conseil. Une délibération sera rédigée. Actuellement le loyer est de 440€/mois avec en supplément une avance de charges pour l'électricité de 40€/mois. La pompe à chaleur est commune à la bibliothèque, la poste et le logement. Nous devons reprendre les factures d'électricité pour actualiser cette avance. Antoine Béliard se

renseigne auprès de Charles BÉLICARD sur les clés de répartition utilisées jusqu'à maintenant pour déterminer la consommation de chacun des locaux.

De plus, il ressort de notre discussion, qu'il faudrait mettre à jour les documents d'états des lieux et revoir le montant de la caution demandée à l'entrée dans le logement. Enfin, il est décidé de rembourser la caution aux locataires sortants sous réserve que la totalité des loyers et des charges soit réglée.

Questions diverses

«Travaux de vacances des conseillers» : le maire, Cédric GRANDPERRET, demande à l'ensemble des conseillers de lui remettre par écrit les idées de projets et les besoins repérés par chacun pour notre commune. Une synthèse sera faite au vu des retours.

Boulangerie : le rendez-vous est fixé avec Monsieur et Madame MARION au lundi 7 décembre 2020 à 16h dans la salle du conseil. Seront présents, le maire et les adjoints.

Carte cadeau pour Cyril : il est décidé d'offrir un bon cadeau de 150€ à Cyril dans le magasin de son choix en remerciement de son investissement dans la gestion de la salle polyvalente. Une délibération sera rédigée.

UCA Tramayes : il s'agit de l'annuaire des artisans et commerçants de Tramayes et alentours. Le conseil valide la proposition et demande à ce que 250 exemplaires de leurs prospectus soient mis à notre disposition pour une distribution en début d'année en même temps que les bulletins.

Paniers CIAS : Joëlle DAILLY et Michèle DORIN ont créé des cartes de vœux à mettre dans les paniers. Les paniers seront distribués sur 3 samedis (le 05/12, le 12/12 et le 19/12) par le maire, Cédric GRANDPERRET, accompagné d'un conseiller.

Bulletin municipal : la réalisation du bulletin est en cours. Nous devons valider le mode d'édition, un devis sera demandé à la société Im'pose de Matour.

Logo : pas d'avancée sur le sujet pour le moment, une réunion de travail sera organisée ultérieurement.

Vente des terrains du lotissement : le bornage du terrain agricole ajouté aux parcelles 3 et 4 a été effectué. Les documents nécessaires ont été transmis au notaire pour la signature du compromis pour la parcelle n°3.

Bilan DPE : nous avons reçu le rapport définitif. Une réunion avec tous les corps de métier a été organisée. La priorité sera donnée aux travaux du lieu de stockage de la classe maternelle. Il faudra revoir l'isolation de l'école maternelle et surtout au niveau de l'extension. En ce qui concerne les bâtiments de la mairie et de l'école, différents moyens d'isolation sont envisagés pour l'école primaire, la salle de réunion au-dessus du préau, la salle au-dessus de l'école primaire, le 1^{er} et 2^{ème} étage de la mairie. Les devis seront établis sous forme d'option. Il

faudra également réfléchir au système de chauffage (demande de subvention à prévoir et budget).

De plus, des devis ont été demandés à titre informatif pour une réhabilitation de la pièce sous la bibliothèque avec un accès par une passerelle depuis la cour de l'école primaire.

Pour ce projet global, nous pouvons solliciter une subvention du département dans le cadre du soutien à la transition énergétique des bâtiments, le dossier est à déposer avant le 31/12/2020. Pour être éligible, il y a plusieurs conditions, notamment un investissement supérieur à 10 000€ Hors Taxes, et que le bien reste à la collectivité plus de 5 ans.

Covage : la fibre optique sera déployée avant 2023. Un boîtier supplémentaire de raccordement sera ajouté à celui existant. Dans le Bourg, les lignes seront enfouies, et pour les hameaux, les poteaux du réseau orange seront réutilisés pour les nouveaux fils.

Recensement 2020 : dans le contexte d'épidémie de Covid-19, le recensement prévu entre le 21 janvier 2021 et le 20 février 2021 est reporté en 2022.

Voirie communale : la préfecture nous a demandé par courrier du 17 novembre dernier, le recensement de la longueur de la voirie communale au 1^{er} janvier 2020 sur la commune de Saint-Pierre-Le-Vieux. Compte tenu des travaux réalisés en 2019, les 35 ml impasse du Boulevain, le nouveau linéaire de la voirie communale est fixé à 21 kilomètres 962 mètres au 1^{er} janvier 2020. Une délibération avait été prise par la précédente équipe municipale en juin 2020. Celle-ci sera transmise début décembre à la Préfecture de Saône et Loire.

Panneau d'affichage : sujet reporté.

Marché de Noël : après discussion, le délai d'organisation nous semble court pour cette année. Mais nous gardons cette idée pour projets ultérieurs.

Seuils : nous sommes en attente du rapport.

Contrat de la photocopieuse : renouvellement effectué mais il ne pouvait plus comprendre l'impression des bulletins municipaux. Le maire a néanmoins pu négocier un autre avantage.

DECI : le maire, Cédric GRANDPERRET, nous expose le rendez-vous avec un pompier de Mâcon. Il nous est demandé d'établir un arrêté communal de défense extérieur contre l'incendie (DECI).

L'ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance à 23h30.